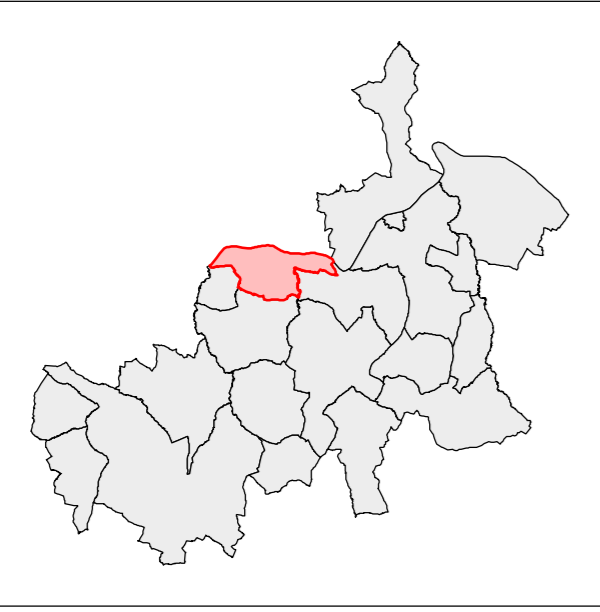


4.4 Zonage

EYNESSE

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 26/10/17
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 02/08/19
PLUI approuvé par D.C.C. du 28/11/19



Zonage du PLUI

UBr	UE	2AU	Ap
UD	UX	A	N

Prescriptions du PLUI

- Espace boisé classé
- ◆ Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Espace boisé classé
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé; Espace boisé classé à recréer
- ▨ Espace soumis au risque d'inondation : se reporter au Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI)
- ▨ Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- ▨ Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisé / parc
- ▨ Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve
- Construction récente ou en cours

Date : 11/2019
Conception : GIE A1'Metropolis - Biotope - Urbanis
Source : Origine DCFP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2018

